INSTITUT FRANÇOIS BOCQUET

Droit de la formation professionnelle

Intégrer l'environnement juridique de la Formation Professionnelle Continue (FPC)

DURÉE : 2 jours
%dh en présentiel | %dh distance

PRIX : 1700.00 € HT (2040.00 € TTC)

CALENDRIER
En présentiel ou à Distance
Découvrir les dates dans votre ville (ou à Distance)
www.performances.fr
code web : PLAN
CLIQUEZ ICI

PARTICIPANTS

Responsables et collaborateurs des services formation, chargés de mission formation, responsables et assistants RH.

PRÉREQUIS : Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis.

OBJECTIFS

- Se repérer dans le système de financement de la formation pour optimiser les budgets.
- Évaluer les différentes modalités d'accès à la formation.
- Gérer la mise en ½uvre du Compte Personnel de Formation (CPF) dans une logique de co-investissement.
- Mettre en ½uvre les mesures de développement des compétences.

PROGRAMME

Identifier la place et le rôle de la formation au sein de l'entreprise

- Faire le lien entre formation et GEPP.
- Définir les responsabilités sociales de l'employeur.
- Mettre en place une stratégie de communication au sein de l'entreprise.
- Comprendre l'historique de la Formation Professionnelle Continue et ses impacts.
- Connaître les enjeux de l'entreprise et des salariés suite à la dernière réforme.

Comprendre le système de financement de la formation professionnelle

- Intégrer les règles de financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage :
- > différencier les taux de contribution en fonction de la taille de l'entreprise ;
- > définir les obligations conventionnelles et versements volontaires.
- Déterminer le rôle et les missions des acteurs de la FP : URSSAF, France compétences, opérateurs de compétences, caisse des dépôts et consignations, branches professionnelles.
- Réguler le marché de la formation : le système d'assurance de la qualité (Qualiopi).

Distinguer les modalités d'accès à la formation : le cadre réglementaire

- Le plan de développement des compétences :
- > le maintien des obligations de l'employeur ;
- > la définition de l'action de formation et ses impacts sur la gestion de la formation ;
- > la Formation Ouverte À Distance (FOAD) ;
- > la Formation En Situation de Travail (AFEST) : les conditions d'application.
- Le Compte Personnel d'Activité (CPA) : regroupement du CPF, C2P et CEC, quelles utilisations ?
- Le Compte Personnel de Formation :
- - modalités d'acquisition - système d'orientation en ligne
- - système de certification professionnelle : rôle des branches professionnelles
- - actions éligibles au CPF (Certificat CléA, certifications RNCP, RSCH) ;
- - conditions de mise en ½uvre - modalités de financement, reste à charge ;
- - rôle de l'employeur en matière d'abondement, de co-investissement.
- Le CPF de Transition Professionnelle : les différentes étapes de validation
- Le développement de l'alternance : contrats de professionnalisation et apprentissage :
- > simplification des règles administratives ;
- > conditions de création d'un CFA d'entreprise - renforcement de la fonction tutorale - CFA "hors les murs" ;
- > modalités de financement et système de péréquation.
- Le bilan de compétences, la VAE : les nouveautés.

INSTITUT FRANÇOIS BOCQUET

Identifier les mesures de développement des compétences

- Accompagner les salariés : les obligations de l'entreprise en matière de compétence.
- Faire de l'entretien de parcours professionnel un outil de la performance et d'employabilité.
- Construire le parcours professionnel : renforcement du Conseil en Evolution Professionnelle.
- Tracer compétences et qualifications acquises : le passeport orientation-formation.

Un test de positionnement sera envoyé aux participants en amont de la formation.	**Tour de table** pour recueillir les attentes des participants.	**Moyens pédagogiques :** Support de cours - Exercices pratiques - Mises en situation	**Évaluation des acquis :** Réalisée en fin de formation par un questionnaire.	**Sanction de la formation :** Attestation de fin de formation